



UNRP 91

8/14 rue du Docteur Vignes – 91100 CORBEIL-ESSONNES

BULLETIN n° 28 – DECEMBRE 2023

EDITORIAL

Il n'y a pas un seul jour où la presse écrite, la radio et télévision nous informent de violences faites aux enfants, aux femmes, aux policiers ainsi qu'envers les élus, vols trafics de stupéfiants, agressions sexuelles, délits routiers, escroquerie.

Cette montée de l'agressivité dans notre quotidien trouverait ses sources dans le sentiment né avec le confinement, d'après les analyses faites par certains sociologues, même si les statistiques tentent de démontrer que la violence n'est pas en progression sur le territoire.

Il paraît indéniable, que les réseaux sociaux jouent un rôle très important dans un monde de plus en plus individualiste, ils permettent de rapprocher les gens, mais creusent également un fossé entre la réalité et le monde virtuel important dans l'amplification de la violence.

L'expédition meurtrière de Crépol a suscité l'incompréhension de certains, l'indignation de beaucoup. Difficile de ne pas voir dans cette récurrence d'agressions, qui finissent parfois en meurtres, un phénomène social plus grand, plus large, montrant un affrontement communautaire dans notre pays.

Depuis le 07 octobre nous voyons à quel point les mauvaises passions sont agitées par des responsables politiques ou des militants qui soufflent sur les bas instincts ou les braises des sentiments d'humiliation et de revanche pour mieux enrôler des soutiens voire des « combattants » à leurs causes. Il est essentiel de mettre en place des mesures pour prévenir ces violences, soutenir les victimes et poursuivre les auteurs, si nous ne voulons pas que la France risque de devenir le pays de l'insécurité.

Nous vivons des moments difficiles et l'avenir prévoit peu d'amélioration. Au contraire notre pouvoir d'achat toujours en dégradation, même si l'on nous promet une augmentation de nos pensions et complémentaires cela ne suffira pas à combler l'inflation que nous subissons, les prix des énergies, le carburant, les produits alimentaires, l'augmentation des franchises médicales par la sécu, et aussi nos mutuelles et dernièrement la suppression des chèques vacances pour l'ensemble des fonctionnaires retraités. Ce gouvernement ne veut pas attendre l'appel que lancent les nombreuses manifestations de ces derniers temps. Depuis le Covid les mentalités ont changé, on a l'impression que le monde du travail recule, nombres d'emplois ne sont plus pourvus et pourtant dans beaucoup de domaines la main d'œuvre manque, que vont devenir nos jeunes, même si de nouveaux métiers se mettent en place.

Le Conseil d'Administration pour la troisième année consécutive, a pu renouveler pour les fêtes de fin d'année « les chèques cadeaux ». Certes nous avons dû réduire leur montant, la nombre d'adhérents de plus de quatre-vingt ans étant largement en augmentation.

Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et espère vous retrouver nombreux et en bonne santé lors des vœux au siège de l'Association à CORBEIL, le samedi 13 janvier 2024.

Le Président M. GABET

L'équipe médico-sociale APA travaille dans le service autonomie du département. Elle intervient pour évaluer votre perte d'autonomie et vos besoins à domicile.

Vous vivez à domicile et vous avez fait une demande d'APA. L'équipe médico-sociale APA intervient après le dépôt complet de votre demande. Elle vient **évaluer votre situation pour identifier vos besoins au cours d'une visite à domicile**. Elle détermine le niveau de votre perte d'autonomie (GIR, groupe iso-ressources) à partir de la grille AGGIR.

L'équipe médico-sociale APA élabore ensuite **un plan d'aide** en concertation avec vous Elle vous informe sur la ou les aides inscrites dans votre plan, par exemple : des interventions d'aide à domicile, un accueil de jour, du matériel comme une barre d'appui, de la téléassistance...

L'APA aide à payer certaines dépenses en cas de perte d'autonomie. L'équipe médico-sociale APA vous **informe du montant du plan d'aide et de votre participation financière**. Elle donne aussi des conseils sur les services qui peuvent intervenir à domicile et sur les modalités de paiement des aides (CESU...).

Au cours de cette visite, l'équipe peut vous conseiller et vous orienter en fonction de besoins spécifiques. La situation du proche aidant peut également être abordée s'il le souhaite. L'objectif est d'identifier ses propres besoins et de l'informer sur les aides et dispositifs existants.

La réévaluation de votre situation et de vos besoins

Si vous êtes bénéficiaire de l'APA, vous pouvez à tout moment contacter l'équipe médico-sociale pour demander **une réévaluation de votre situation si elle a changé**.

Le proche aidant peut également contacter l'équipe médico-sociale pour toute question ou difficulté rencontrée dans l'accompagnement de son proche. Il peut ainsi obtenir des informations sur les aides qu'il peut solliciter.

La composition de l'équipe médico-sociale APA

L'équipe médico-sociale APA est composée de **plusieurs professionnels de formations différentes** : médecins, travailleurs sociaux, infirmiers, ergothérapeutes, personnel administratif. Sa composition varie selon les départements. En général, un seul membre de l'équipe se déplace au domicile pour évaluer les besoins de la personne dans son environnement.

IN MEMORIAM - Ils nous ont quittés

Madame Elisabeth VERRIE	87 ans	ISSY LES MOULINEAUX 92	épouse de Jean
Monsieur Loïc ARROUET	77 ans	VERRIERES LE BUISSON 91	Juillet 2023, l'UNRP 91 était représentée à la cérémonie religieuse par Jean JOHIER secrétaire adjoint.
Monsieur Raymond FRIDRICH	89 ans	ARPAJON 91	Août 2023
Monsieur Roland MERCIER	87 ans	PARIS 19 Arrdt 75	Août 2023, l'UNRP 91 était représentée à la cérémonie religieuse par Michel GABET président et René ESPANOL vice-président
Madame Andrée GABET	92 ans	RUMILLY SUR CIS 59	Octobre 2023.

Le président et les administrateurs de l'UNRP 91 adressent leurs très sincères condoléances aux familles touchées par le deuil.

Cher Président, Cher José, Chers collègues,

Le Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Retraités de la Police de l'Essonne, tient chaleureusement à remercier le Conseil d'Administration de l'ADASP d'avoir permis ce jour 29 juin 2023, l'apposition de cette plaque en mémoire des deux Henri fondateurs de cette merveilleuse structure. Nous regrettons de n'avoir pu joindre le moindre enfant de la Famille d'Henri DAUDEY, mais avons le bonheur d'accueillir Madame Danielle TAILLIEZ, qui malgré son handicap est venue de l'Est de la France.

Je profite d'avoir la parole pour vous informer que l'épouse du Président Madame DAUDEY était adhérente à notre Association et qu'Henri TAILLIEZ Secrétaire Général était notre Président d'honneur.

Je dois remercier André GAROT, trésorier au début de la création, qui m'a aidé à effectuer cette démarche. En vacances, il ne peut être parmi nous.

Merci José, Bertrand, que je n'oublie pas d'associer, toutes et tous pour cette reconnaissance.

Le Président, M. GABET

L'UNRP 91 PRESENTE A LA POSE D'UNE PLAQUE EN L'HONNEUR DES FONDATEURS DE L'ADASP 91 LE 29 JUIN 2023 A CORBEIL-ESSONNES

Le jeudi 29 juin 2023, l'UNRP 91 participait à la pose d'une plaque en l'honneur des deux fondateurs de l'ADASP 91, au petit salon du restaurant, qu'étaient Henri DAUDEY et Henri TAILLIEZ.

Ce dernier était adhérent de notre association et lors de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011 il est nommé Président d'honneur de l'UNRP 91 *en remerciement de son engagement et son dévouement au service des retraités de la Police Nationale.*

Son épouse Danièle, adhérente a fait le déplacement depuis la Moselle (57) où elle demeure désormais, accompagnée de son fils, son petit-fils et de deux amies qui avaient connu son époux.

Michel GABET président, Marie-Pierre PERRIGAUD et René ESPANOL vice-présidents, Alain BOUCHERON secrétaire, Jean JOHIER secrétaire adjoint, Pierre PUCELLE trésorier, Marie-Laure COCUAUD, Francine PELISSIER, Guy BRIENS, et Raymond SERVANT administrateurs ont représenté l'UNRP 91 à cette cérémonie.

Etaient excusés : Anne BALEREAU-DELMAS trésorière adjointe, Colette AUZAT-PAQUET, Max GIRONDO, René POUSSARD et Jacky SERY administrateurs.



De gauche à droite : Bertrand VANELLE, Trésorier ADASP (bras croisés) ; Mme Danièle TAILLIEZ ; José FERNANDEZ, Président de l'ADASP et Michel GABET, Président de l'UNRP 91 (avec la casquette).

CONSOMMATION

Réparation d'appareils électroniques et d'électroménager : les montants du bonus augmentent !

Publié le 24 octobre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Crédits : Andrey Popov - stock.adobe.com

Le bonus réparation vous permet de bénéficier d'une réduction sur votre facture lorsque vous apportez chez un réparateur labellisé un produit électrique ou électronique qui n'est plus couvert par une garantie. Le ministère de la Transition écologique a annoncé le 20 octobre 2023 une augmentation, voire un doublement, des montants de cette aide, notamment pour les téléviseurs ou les lave-vaisselles.

L'objectif du bonus réparation, mis en place en décembre 2022, est d'inciter les particuliers à choisir de réparer leurs équipements plutôt que de les remplacer, lorsque cela est possible. Ce bonus ne s'applique qu'à des produits qui ne sont plus sous garantie. Le 1^{er} janvier 2024, le montant du bonus réparation augmente pour plusieurs appareils. Il est doublé :

- pour les téléviseurs, passant de 30 à **60 €** ;
- pour les lave-linge, passant de 25 à **50 €** ;
- pour les lave-vaisselle, passant de 25 à **50 €** ;
- et pour les sèche-linge, passant de 25 à **50 €**.

Le bonus est plus que doublé pour la réparation d'un aspirateur ; il sera de **40 €** à partir du 1^{er} janvier, contre 15 € jusqu'à cette date. Pour 21 types d'appareils, le montant du bonus réparation augmente de 5 €. Parmi eux :

- les ordinateurs portables, le bonus passant de 45 à **50 €** ;
- les cuisinières, pour lesquelles le bonus passe de 20 à **25 €** ;
- les drones, avec un bonus passant de 15 à **20 €** ;
- les bouilloires, pour lesquelles le bonus passe de 10 à **15 €**.

Par ailleurs, le seuil de déclenchement (dispositif ne s'appliquant qu'à quelques catégories de produits) du bonus réparation pour les ordinateurs portables a été abaissé : à partir du 1^{er} janvier 2024, la facture de la réparation devra s'élever à au moins 150 €, contre 180 € jusque cette date.

À savoir : le montant du bonus est directement déduit de votre facture, vous permettant de bénéficier d'une réduction immédiate sur le prix de la réparation de votre appareil. Si le montant TTC de la facture pour réparation est inférieur au montant du bonus, celui-ci ne peut vous être accordé.

Par ailleurs, pour pouvoir bénéficier du bonus réparation, il est nécessaire que l'appareil électrique ou électronique ne présente pas de défaut d'entretien ou que le problème ne soit pas la conséquence d'un usage non conforme.

À noter : à compter du 1^{er} février 2024, si vous faites appel à un réparateur à distance qui est labellisé, vous bénéficierez du bonus réparation sur votre facture. Jusque cette date, seules les réparations effectuées par un professionnel agréé dans son atelier, dans son magasin ou chez vous, sont couvertes par le bonus réparation.

De nouveaux produits éligibles au bonus réparation

À partir du 1^{er} janvier 2024, 24 nouveaux appareils seront éligibles au bonus réparation, notamment :

- les rasoirs électriques, avec un bonus de **15 €** ;
- les épilateurs, pour lesquels sera appliqué un bonus de **15 €** ;
- les fours micro-onde, avec un bonus de **20 €** ;
- les climatiseurs mobiles, pour lesquels le bonus s'élèvera à **25 €** ;
- les imprimantes, avec un bonus de **35 €** qui ne s'applique que pour les factures de réparation s'élevant à au moins 150 €.

Le critère de « casse accidentelle » (écran de téléphone portable brisé, poignée de lave-linge cassée...) est en outre progressivement intégré dans les critères d'éligibilité au bonus réparation. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2024, 25 € seront déduits de votre facture lorsque vous ferez réparer l'écran cassé de votre téléphone portable.

Vous pouvez retrouver [sur le site du ministère de la Transition écologique](#) l'ensemble des appareils concernés par le bonus réparation et l'évolution des montants s'appliquant le 1^{er} janvier 2024.

À noter : pour percevoir l'aide financière allouée au bonus réparation, vous devez faire appel à un réparateur agréé. Sur le site ecosystem.eco, vous trouverez un annuaire des réparateurs qui vous permettent de bénéficier du bonus.

Le dispositif du bonus réparation est financé par deux fonds, qui sont alimentés par les fabricants d'équipements électriques et électroniques, et gérés par deux éco-organismes. Les réparateurs agréés sont directement remboursés par les éco-organismes.

Rappel : parmi les critères d'inéligibilité au bonus écologique :

- le fait que le produit ne respecte pas la réglementation française (un téléviseur acheté à l'étranger, un lave-linge d'une marque non distribuée en France...);
- si le dommage est d'ordre non-fonctionnel (la réparation de la porte rayée d'un lave-vaisselle ou du porte-bouteilles d'un réfrigérateur...);
- s'il s'agit du remplacement des consommables ou accessoires d'un appareil (remplacement des cartouches d'encre d'une imprimante, changement de la batterie amovible d'un smartphone, réparation du câble amovible de chargement d'un ordinateur portable...). Vous pouvez retrouver l'ensemble des critères d'éligibilité et d'inéligibilité sur le site ecosystem.eco.

Textes de loi et références

- Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

HANDICAP

L'accessibilité : mission des élus locaux

La nouvelle ministre déléguée, chargée des personnes handicapées, Fadila KHATTABI, a décidé de monter au créneau pour que l'accessibilité progresse en France. Et si le milliard et demi annoncé sera bien présent dans le projet de loi de finances pour 2024, les élus locaux vont devoir s'y mettre. « Quand tout va mal, c'est la faute de l'Etat, mais rien n'empêche un maire de dire que l'accessibilité est une priorité et de prévoir les travaux » a-t-elle déclaré devant l'Association des journalistes de l'information sociale.



SANTE

Le pédicure-podologue est un professionnel de santé paramédical. Il réalise des actes de soins qui concernent la peau et les ongles du pied. Il confectionne des orthèses comme par exemple des semelles orthopédiques. Le pédicure-podologue contribue au maintien de l'autonomie, au maintien à domicile et à la prévention des chutes des personnes âgées.

Le pédicure-podologue peut, **sans prescription préalable**, pratiquer un examen clinique, établir un diagnostic, exécuter des soins, confectionner des orthèses diverses et prescrire un traitement à usage externe.

Tous les soins réalisables sans prescription médicale préalable ne sont pas pris en charge par l'Assurance maladie.

Seuls certains actes **prescrits par une ordonnance médicale** sont pris en charge par l'Assurance maladie. Cette prise en charge est assez faible.

Le pédicure-podologue peut, **sans prescription préalable**, pratiquer un examen clinique, établir un diagnostic, exécuter des soins, confectionner des orthèses diverses et prescrire un traitement à usage externe.

Tous les soins réalisables sans prescription médicale préalable ne sont pas pris en charge par l'Assurance maladie.

Seuls certains actes **prescrits par une ordonnance médicale** sont pris en charge par l'Assurance maladie. Cette prise en charge est assez faible.

Certaines personnes diabétiques dont les pieds présentent des risques élevés de lésions peuvent bénéficier de 4 à 6 séances de soins sur l'année prises en charge totalement chez un pédicure-podologue conventionné et spécialisé dans les soins aux diabétiques, au tarif de 27 € la consultation sans reste-à-charge dans la plupart des cas. **Liens utiles :** L'espace patients du site de l'Ordre national des pédicures-podologues. Le dossier "Prendre soin de ses pieds" sur Ameli.fr

LOTO DU 12 OCTOBRE 2023

Une quarantaine de personnes sont retrouvées pour un après-midi convivial où chacun espérait repartir avec un des lots mis en jeu lors des trois parties. Félicitations aux heureux gagnants !

Merci aux donateurs : L'ACEF Rives de Paris, le Théâtre de Corbeil-Essonnes, l'hypermarché E.Leclerc de Viry-Châtillon, le restaurant « L'Olivier du Maroc » à Soisy sur Seine, l'ASO par l'intermédiaire de Daniel Baële, la GMF.
Merci à l'ADASP pour la mise à disposition de la salle du restaurant

Merci aux animateurs : Marie-Pierre PERRIGAUD, Anne BALLEREAU-DELMAS, Francine PELISSIER, René ESPANOL, Raymond SERVANT et Alain BOUCHERON sans oublier nos pâtisseries Régine ESPANOL et Yolande BOUCHERON.

Michel GABET, le titulaire du boulier, était excusé pour de raisons d'ordre médical concernant son épouse.



REPAS DRAVEIL DU 17.10.2023

Une nouvelle fois, le 17 octobre, nous étions une bonne trentaine à nous retrouver dans les locaux du Yacht Club de Draveil mis à notre disposition par son président et surtout par l'entremise de notre ami Max Gironde adhérent de l'YCD et administrateur de la section.

C'est toujours avec un réel plaisir, que nous nous retrouvons autour d'un excellent repas préparé par un ami de Max, cette fois-ci une belle et savoureuse fidéua (paëlla aux pâtes)

Pour l'apéritif, nous avons eu droit à une première mise en bouche préparée par le cuisinier, et complétée par des toasts faits par madame Gironde ; les desserts avaient été l'œuvre de mesdames Boucheron et Espanol. Presque une entreprise UNRP !

C'est dans une ambiance conviviale d'une belle fraternité, que chacun de nous a partagé cette journée organisée par l'UNRP 91 sous la responsabilité de Max et Alain Boucheron.

Une section de retraités, comme la nôtre, est de continuer par solidarité à défendre nos droits : notre pouvoir d'achat, notre système de retraite, notre pension de réversion, etc.

Mais également de passer de bons moments entre nous, autour d'une bonne table, dans la joie et la bonne humeur, pour nous faire oublier les petits tracas du quotidien...

Nous adressons nos remerciements aux organisateurs pour ces retrouvailles, et à ceux et celles qui ont permis la réussite de ce repas et cette belle journée.

Nous envisageons une journée barbecue au printemps prochain, la date reste à fixer.

Marie-Pierre Perrigaud, vice-présidente



Les trésoriers de l'UNRP91 en pleine discussion avec le trésorier de l'UNPRG 77

CULTURE : THÉÂTRE

Le théâtre de Corbeil-Essonnes, partenaire de notre loto, propose de nombreux spectacles dans ses murs au 22 rue Félicien Rops ou à la salle Le Silo 32 Route de Lieusaint à Tigery.

Les tarifs sont accessibles à tous.

En vous rendant sur le site du théâtre, vous accéderez à la programmation et aux tarifs :
<https://www.theatre-corbeil-essonnes.fr>



Escapade à Paris

Le 7 décembre nous n'étions qu'un petit groupe pour faire une escapade culinaire dans un cadre historique où les grands noms de la France culturelle, politique et scientifique, se retrouvaient pour y déguster les mets savoureux de leur époque. Puis l'après-midi fut consacré à la visite du Musée Général Leclerc- Jean Moulin, nous restions dans l'histoire glorieuse de notre pays.

Pour cette journée, le temps maussade et très frais n'encourageait pas à des promenades pédestres dans Paris. Pourtant des volontaires avaient décidé de braver les rigueurs climatiques de l'automne pour se donner rendez-vous devant le restaurant « **Le Procope** » le plus vieux restaurant de Paris créé en 1686.

Un lieu chargé d'histoire puisque, les philosophes du siècle des Lumières s'y retrouvaient, comme messieurs Voltaire, Diderot, d'Alembert, Jean Jacques Rousseau, Benjamin Franklin qui y a préparé le projet d'alliance avec Louis XVI et y aurait écrit des éléments de la future Constitution des Etats Unis.

Puis durant l'époque révolutionnaire, Marat dont l'imprimerie de son journal « L'ami du peuple » se situait au N° 8 de la cour du commerce (l'autre sortie à l'arrière du restaurant) et Danton qui habitait au N°20 (aujourd'hui disparu), le fréquentaient. D'autres personnages de la Révolution s'y côtoyaient tels Camille Desmoulins, Condorcet, Fabre d'Eglantine.

Pour marquer le passage de ces grands hommes, le restaurant conserve des écrits en (fac-similé authentifié) de Jean Racine, la dernière lettre de Louis XVI datée du 20 janvier 1793, l'ultime billet de Marie Antoinette avant son exécution et la dernière signature de Robespierre dans la salle de l'hôtel de Ville avant l'irruption d'un groupe de conventionnels. Le lendemain il mourait sur l'échafaud. Dans une vitrine, l'un des bicornes de Napoléon 1er (laissé en gage pour payer sa note de restaurant...) Dans ce haut lieu chargé d'histoire nos esprits se sont imprégnés de magnifiques souvenirs qui ont fait l'histoire de notre beau pays.

Mais pour autant nos estomacs, eux, criaient famine, et chacun selon ses goûts a pu apprécier le paleron de boeuf ou la truite saumonée aux amandes et plus encore pour les gourmands, le moelleux au chocolat, ou l'île flottante ou enfin la panna cotta au café, le tout arrosé d'un Julié纳斯.

Après ces belles agapes nous nous sommes dirigés vers le musée Général Leclerc- Jean Moulin situé, avenue du Général Leclerc dans le 14ème arrdt, à la sortie du métro Denfert Rochereau de la ligne 4.

Très beau musée, très pédagogique, qui retrace l'histoire de ces deux grands hommes durant la dernière guerre mondiale, résistants de la première heure sans pour autant avoir attendu l'appel du Général de Gaulle et qu'ils rallieront à Londres.

Nous y apprenons que le capitaine de Hautecloque, blessé, se trouvait à l'hôpital lorsque le 17 juin 1940 le Maréchal Pétain demanda l'armistice. Refusant celui-ci, il s'enfuit pour ne pas être fait prisonnier et par tous les moyens, cherche à rejoindre l'Angleterre.

Arrivé à Londres, il va se mettre à la disposition du Général de Gaulle, qui lui donnera pour mission de gagner et rallier les Colonies Françaises à la cause de la France libre, il prend alors comme nom de guerre, Leclerc. Nous suivons alors son parcours militaire, qui l'amènera du serment de Koufra, à la libération de Paris, puis celle de Strasbourg et enfin Sigmaringen dernier refuge du gouvernement de l'Etat vichyste.

Le préfet Jean Moulin, le 17 juin 1940, fait son premier acte de résistance, en tant que préfet de l'Eure et Loir à Chartres. Il refuse de signer un protocole élaboré par les Allemands, accusant les tirailleurs sénégalais d'avoir violé et tué des femmes, massacré des vieillards et des enfants. Il est arrêté dans sa préfecture, malmené puis torturé mentalement et physiquement.

Dans la nuit, de crainte de ne pouvoir résister à la torture, en se servant d'un morceau de vitre brisée par les bombardements, il va se taillader la gorge. Il sera sauvé en extrême par un médecin militaire allemand et transféré à l'hôpital de la ville. Il cachera la cicatrice qui en résultera, par sa légendaire écharpe. Lui aussi gagnera Londres pour servir le Général de Gaulle et devenir son délégué pour toute la France Libre, jusqu'à son arrestation le 21 juin 1943 à Caluire (Rhône) et sa mort présumée le 8 juillet près de Metz durant son transfert en Allemagne. Révoqué par Vichy en octobre 1940, il prend l'identité de Jean Mercier, parcourt la France pour prendre contact avec les divers groupes de résistance. Puis à Londres comme délégué, il sera successivement Rex puis Max, Romanin artiste peintre pour sa couverture civile, et enfin Jean Martel lors de son arrestation.

Chacun de nous garde en mémoire le très bel hommage du ministre et ancien résistant André Malraux lors du transfert des cendres de Jean Moulin le 19 décembre 1964 au Panthéon.

Pour terminer cette visite, les plus courageux d'entre-nous ont fait la visite du poste de commandement (situé en dessous du musée), du colonel Rol Tanguy chef des FFI de la Région parisienne et l'un des principaux acteurs de la libération de Paris. Pour cela, il faut descendre (à défaut d'ascenseur) 100 marches d'escalier et autant pour remonter, soit la hauteur d'un immeuble de 6 étages.

Félicitations à nos amis retraités pour cet exploit, le colonel Rol Tanguy n'avait à l'époque que 36 ans.

Voilà comment une journée maussade, peut devenir une journée empreinte de souvenirs chargés de mémoire et de gloire.



René Espanol

Avec l'augmentation du budget de MaPrimeRenov' de 1,6 milliard d'euros à partir de 2024, les escroqueries liées à la rénovation énergétique se multiplient, mettant en danger les particuliers cherchant à bénéficier de ces aides financières.

Suite à l'annonce d'une augmentation du budget de MaPrimeRenov' de 1,6 milliard d'euros à partir de 2024, visant à accélérer la rénovation énergétique des logements, les fraudes dans ce secteur ont connu une croissance inquiétante.

Des entreprises peu scrupuleuses se font passer pour des auditeurs spécialisés en énergie, démarchant les ménages pour leur vendre du matériel. Un exemple cité par Capital montre comment un fabricant de pompes à chaleur peut se faire passer pour un auditeur, réalisant un faux bilan pour vendre son propre équipement.

Pour éviter ces fraudes, il est fortement recommandé de faire appel à des professionnels labellisés Reconnu garant de l'environnement (RGE). Une liste de diagnostiqueurs RGE est disponible sur le site du gouvernement, assurant ainsi une certaine crédibilité des prestataires.

Certains escrocs se font passer pour des artisans mandataires financiers pour faciliter l'obtention des aides à la rénovation. Ils empochent ensuite l'argent destiné aux ménages avant de disparaître une fois les travaux réalisés.

Conseils pour se protéger

- **Vérifier le label RGE** : Engager des professionnels avec le label RGE pour garantir leur légitimité.
- **Ne jamais partager ses codes d'accès** : Il est crucial de ne pas fournir les codes d'accès du compte MaPrimeRenov' à une entreprise et de réaliser soi-même les démarches pour éviter toute fraude.

Déclarer la cession et immatriculer un véhicule d'occasion à son nom : avec Simplimmat.gouv, des démarches plus rapides et simplifiées



Une personne qui revend son véhicule à un autre particulier a l'obligation de déclarer la cession administrative de son véhicule dans **un délai de 15 jours maximum** après l'avoir cédé physiquement à l'acquéreur. Cette obligation du [Code de la route](#) protège le vendeur d'avis de contravention liés à d'éventuelles infractions commises par l'acheteur. Ce dernier a, quant à lui, l'obligation de faire établir une « carte grise » à son nom dans le mois suivant la déclaration de cession du véhicule.

L'application [Simplimmat](#) permet de réaliser chacune de ces démarches administratives **de façon totalement dématérialisée**, chacun à partir de son smartphone, à condition que le vendeur et l'acheteur soient en présence physique l'un de l'autre.

Plus besoin de formulaire papier. La cession administrative du véhicule et la demande de la nouvelle carte grise ne prennent qu'une dizaine de minutes et s'effectuent en même temps que la remise des clés du véhicule. Le transfert de responsabilité du véhicule est immédiat et l'acheteur peut demander sa nouvelle « carte grise » dans la foulée. Il la recevra **3 à 4 jours plus tard** à son domicile.

Cela implique que l'acheteur et le vendeur soient physiquement en présence l'un de l'autre, dans un endroit couvert par la 4G, d'être muni de la carte grise du véhicule, et pour chacun de son smartphone avec l'application téléchargée.

Une meilleure protection pour le vendeur et pour l'acheteur

[L'application Simplimmat](#) a pour objectif d'éviter ou de solutionner les situations suivantes :

Cas où le vendeur omet de déclarer la cession du véhicule sur le site de l'ANTS, bloquant ainsi l'immatriculation de l'acheteur à son nom.

Jusqu'ici, le vendeur n'avait d'autre choix que de réaliser en parallèle deux démarches : remplir et co-signer avec l'acheteur un formulaire Cerfa « papier » de certificat de cession, puis d'enregistrer ensuite sa déclaration de cession via un téléservice dédié sur le site de l'[ANTS](#).

Le formulaire Cerfa est désormais dématérialisé dans [Simplimmat](#) et la déclaration de cession s'enregistre officiellement et automatiquement une fois validée par le vendeur et l'acheteur sur l'Application.

Le fait pour le vendeur et l'acheteur de réaliser les démarches ensemble, en même temps et en présence physique l'un de l'autre, permet également d'éviter des erreurs dans la saisie des informations relatives à la vente, susceptibles de blocages administratifs par la suite, notamment pour l'acquéreur au moment de demander l'immatriculation du véhicule à son nom.

Conformité du véhicule et régularité de son dossier administratif

[Simplimmat](#) permet une consultation en direct de la situation administrative du véhicule pour vérifier qu'elle est conforme. C'est une sécurité supplémentaire pour l'acquéreur. Lorsque la situation administrative du véhicule n'est pas en règle, [Simplimmat](#) bloque la cession du véhicule. L'acheteur a ainsi notamment la garantie que le véhicule n'est ni gagé ni volé au moment même de sa cession physique.

Sécurité routière

Prise de médicaments et conduite : comprendre les différents niveaux de recommandation

Publié le 14 novembre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Crédits : thodonal - stock.adobe.com

Conduire un véhicule après avoir pris certains médicaments peut comporter des risques. La Délégation à la sécurité routière a lancé le 30 octobre 2023 une nouvelle campagne d'information sur les dangers routiers liés à des pathologies médicales ou à la prise de médicaments. Cela concerne des médicaments prescrits par votre médecin mais aussi certains remèdes disponibles sans ordonnance.

Dans sa nouvelle campagne d'information, la Délégation à la sécurité routière recommande avant tout de faire attention, avant de prendre la route, au pictogramme d'alerte qui peut être présent sur la boîte du médicament que vous avez consommé. La Délégation à la sécurité routière souligne qu'actuellement « la connaissance des pictogrammes de sensibilisation des usagers aux risques de la prise de médicaments sur la conduite est insuffisante ». Il existe trois niveaux de risque, identifiables par un pictogramme décliné en trois couleurs :

- niveau 1 (pictogramme jaune) – la prise de ce médicament ne remet généralement pas en cause la conduite de votre véhicule. Il est cependant nécessaire que vous soyez informé avant de prendre le volant que vous devez rester vigilant quant à une manifestation éventuelle des effets signalés dans la notice du médicament ;
- niveau 2 (pictogramme orange) – la prise de ce médicament peut remettre en cause votre capacité à conduire ; il est donc nécessaire de demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien ;
- niveau 3 (pictogramme rouge) – la prise de ce médicament rend la conduite dangereuse. L'effet peut même se prolonger un certain temps après l'arrêt de la prise du médicament. Il est donc recommandé de demander l'avis de votre médecin avant de recommencer à conduire. S'il s'agit d'un médicament sans prescription médicale, demandez l'avis de votre pharmacien.

Crédits : Beboy - stock.adobe.com

À savoir : certaines pathologies peuvent aussi avoir une influence sur les capacités à la conduite, qu'elles soient motrices, visuelles, auditives ou encore neurologiques. En cas de doute, il est conseillé d'en parler avec votre médecin. Il pourra notamment vous conseiller pour la prise d'un rendez-vous auprès d'un médecin agréé pour l'évaluation de l'aptitude à la conduite.

Quels sont les effets possibles des médicaments ?

Certains médicaments peuvent entraîner :

- des troubles de la vue ;
- un ralentissement des réflexes, une baisse de la vigilance et de l'attention, de la somnolence voire un endormissement ;
- des vertiges et troubles de l'équilibre.

Ces effets peuvent apparaître de manière isolée ou cumulée, et leur importance peut dépendre des doses absorbées. Ces différentes incidences de la prise de médicaments sur la capacité à conduire peuvent par ailleurs être aggravées en cas de fatigue.

Quels sont les médicaments présentant un risque ?

Parmi les familles de médicaments pouvant représenter un risque pour la conduite d'un véhicule :

- les anxiolytiques (benzodiazépines et apparentés...) ;
- les somnifères ;
- les antidépresseurs ;
- certains médicaments contre la douleur et contre la fièvre ;
- les antidiabétiques ;
- certains médicaments contre le mal des transports ;
- les anti-inflammatoires ;
- certains médicaments traitant la migraine.

Les somnifères et les benzodiazépines sont les substances médicales les plus fréquemment retrouvées dans les analyses de sang des accidentés de la route.

La Délégation à la sécurité routière vous recommande de préciser à votre médecin traitant ou à votre pharmacien votre moyen de déplacement, si nécessaire. Ils pourront ainsi rechercher le médicament le moins susceptible d'altérer vos capacités à conduire.

Rappel : en 2017, un arrêté du ministère de la Santé a modifié et étendu la liste des médicaments présentant des risques pour la conduite. Les benzodiazépines étaient alors passées du niveau 2 au niveau 3.

